

# DÉFIBRILLATEURS « GRAND PUBLIC » LE RÔLE ESSENTIEL DES SAPEURS-POMPIERS

MATECIR DEFIBRIL, *leader* du marché français en DAE, équipe de nombreuses collectivités, entreprises et organismes de formation. Dominique Mucci, responsable des partenaires, est également officier sapeur-pompier. Un atout pour l'entreprise.



© Defibril

« Si la loi imposant aux ERP de s'équiper en DAE défibrillateur automatisé externe a eu pour effet de multiplier par deux le nombre d'appareils sur le territoire français, il est navrant de constater que des règles de probité commerciale ont été très largement bafouées. Les sapeurs-pompiers ont un rôle essentiel à jouer auprès des collectivités et des entreprises, car ils bénéficient d'une oreille attentive. Ils doivent permettre d'éviter certains abus impardonnables. » Dominique Mucci donne immédiatement le ton. Il est le responsable des relations entre les secouristes professionnels et le corps des sapeurs-pompiers au sein de la société MATECIR DEFIBRIL, 1<sup>re</sup> société indépendante (non affiliée à un fabricant) de distribution et de services autour des DAE. Ce monde des sapeurs-pompiers,

Dominique Mucci le connaît parfaitement. Il a effectué toute sa carrière au Sdis des Landes, au sein des services de la Direction, des Groupements territoriaux et fonctionnels, du Codis, et en responsabilité au centre de secours principal de Dax en tant qu'officier en fin de carrière. Également impliqué dans le milieu syndical national et associatif, c'est notamment en tant que président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Landes qu'il a croisé le chemin de la société MATECIR DEFIBRIL.

## Évolution de la réglementation européenne pour les fabricants

Les acheteurs, collectivités ou entreprises ignorent souvent que

l'évolution de la réglementation concerne aussi les fabricants. Depuis mai 2020, le DAE est passé en classe III des dispositifs médicaux, classe de risque la plus élevée. Mais les fabricants disposent d'un délai courant jusqu'en mai 2024 pour renouveler leur marquage CE avec ces nouvelles contraintes.

« Il faut savoir qu'aux États-Unis avec une réglementation exigeante, seuls 7 fabricants ont l'autorisation de vendre leurs appareils. En France, il y a 22 marques. Concrètement, des DAE se vendent actuellement alors que leurs fabricants, qui ne disposent même pas d'une filiale en France, ne seront plus sur le marché en 2024. Il est alors fort probable que les exploitants ne trouveront plus de consommables. »

## Des abus sur l'offre commerciale, un budget de fonctionnement nécessaire

Le prix d'un très bon DAE ne doit pas dépasser 1 150 € TTC, et la mensualité d'une location longue durée, de 4 ou 5 ans, ne doit pas excéder 40 € TTC par mois, maintenance et consommables compris.

D. Mucci est formel sur ce point, ajoutant : « Attention à la technique commerciale de l'imprimante : un DAE moins cher à l'achat, mais dont les consommables (électrodes, batterie ou piles) seront de courte



durée et/ou d'un prix trop élevé. Un consommable de 100 € dont la durée de vie est de 2 ans coûte plus cher qu'un autre coûtant 120 € mais dont la durée de vie est de 5 ans. L'acheteur doit élaborer un budget de fonctionnement sur 10 ou 15 ans prenant en compte ces consommables, leurs prix, leurs durées de vie, et faire des comparatifs. »

## Un droit à la mutualisation

Beaucoup de collectivités l'ignorent, puisque peu de distributeurs en font spontanément état, mais un DAE peut être mutualisé entre plusieurs établissements.

« Nous avons réalisé une étude sérieuse sur le sujet, et démontrons qu'un DAE peut être mis à disposition d'établissements distants de moins de 200 mètres. C'est une économie non négligeable pour une collectivité. »

## Une maintenance galvaudée, pourtant obligatoire et réglementée

La maintenance d'un DAE est obligatoire, gravée dans le marbre du Code de la santé publique (**Art. R5212-25 à 28 du Code de la santé publique**). Qui plus est, la maintenance d'un dispositif médical est soumise à des normes strictes, **ISO 13485 / Dispositifs médicaux / Système management de la qualité et AFNOR NF S99-170 / Maintenance de dispositifs médicaux**.

D. Mucci assène : « Sur ce sujet, on côtoie le pire. Plus de 30 % des DAE ne sont pas opérationnels, engageant la responsabilité de l'exploitant, élu ou chef d'entreprise. Les raisons d'un tel constat sont très simples. D'une part, 95 % des dis-

tributeurs n'ont pas d'effectif pour assurer ces maintenances et affirment qu'elle n'est pas nécessaire, contrairement à ce qu'affirme la loi. D'autre part, certains n'hésitent pas à sous-traiter cette prestation à des structures associatives ne disposant pas d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

En cas de dysfonctionnement d'un DAE et d'une plainte de la famille, les risques encourus par l'intervenant sont immenses. Il est en effet quasiment impossible qu'une assurance prenne en charge l'intervenant s'il n'est pas salarié de l'entreprise titulaire du contrat. L'exploitant devra également répondre de cette situation. Pour éviter ce risque, il doit impérativement exiger une attestation comme quoi l'intervenant technique dispose bien de cette assurance à titre personnel ou de salarié, couvrant l'activité de maintenance d'un dispositif médical. »

## Base de données nationale

**Le décret n° 2018-1259 du 27 décembre 2018 et l'arrêté du 29 octobre 2019**, tous deux relatifs au fonctionnement de la base de données nationale des défibrillateurs automatisés externes imposent à tous les exploitants de déclarer leur DAE. Selon D. Mucci, il s'agit d'une excellente initiative. « D'une part, ces localisations permettront aux secours d'identifier un plus grand nombre de DAE. D'autre part, cette base de données va constituer un excellent outil de traçabilité, à condition d'être à jour évidemment. » Dominique Mucci conclut : « Les DAE sont mis à la disposition du grand public depuis 2007, donc depuis 13 ans. Il est logique que



© Defibril

les réglementations évoluent allant dans le sens de plus de sécurité pour le public, mais aussi pour les exploitants qui doivent être vigilants quant aux produits et services proposés.

Les sapeurs-pompiers participent de manière très active à la vie des collectivités, les préventionnistes auprès des entreprises. Ils savent apporter les conseils qui vont dans le sens de cette sécurité, physique pour les personnes, mais également réglementaire et financière pour la collectivité ou l'entreprise.

Je m'engage à ce que MATECIR DEFIBRIL mette à leur disposition, à 1<sup>re</sup> demande de leur part, toutes les études réalisées dans le cadre des certifications ISO et AFNOR. » ■

## MATECIR DEFIBRIL

9 500 clients · 14 000 DAE vendus  
12 500 maintenances assurées  
82 techniciens sur tout le territoire  
www.defibril.fr · 04 93 01 46 54  
contact@defibril.fr  
dominique.mucci@defibril.fr